

Séance ordinaire du 6 avril 2009

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce sixième jour d'avril deux mille neuf (6 avril 2009) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Normand Papineau, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Lecture et adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Avril 2009

7. Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum - Adoption du règlement 377-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à créer la zone Ra-20 à même les zones Cf-01 et Ra-17

8. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à agrandir la zone Ac-01 à même la zone Cs-01 et agrandir la zone Ra-11 à même la zone Cs-01

9. Nomination du maire suppléant

10. ADMQ – Congrès 2009

11. Réclamation – Anny Carpentier et Sébastien Goulet

12. Service incendie – Démission d'un pompier

13. Service incendie – Nomination de pompiers

14. Formation Pompier Section I – Inscription Jean-René Duplessis

15. Autorisation de signataires – Entente relative à la fourniture des services d'un technicien en prévention des incendies

16. Premiers Répondants – Augmentation de l'allocation

17. Chambre de commerce et d'industrie de Shawinigan – Appui pour modifier l'appellation de l'autoroute Transquébécoise par l'autoroute de l'Énergie

18. Demande de soumission – Abat-poussière

19. Demande de soumission – Lignage de rues

Séance ordinaire du 6 avril 2009

20. Demande d'exclusion des lots 2 545 907 Ptie, 4 204 684 Ptie et 4 204 683 Ptie du Cadastre du Québec
 21. Demande de dérogation mineure – Raymond Leclair
 22. Appel de candidature – Préposé(e) à l'inspection des installations sanitaires
 23. Association québécoise d'urbanisme – Adhésion 2009
 24. Association québécoise d'urbanisme – Formation Les usages conditionnels
 25. La Virée du Maire – 19^e édition – Aide financière
 26. Les Perce-Neige – Aide financière saison 2008-2009
 27. Autorisation de signataires – Bail de location de terrain à Vidéotron – Tour de télécommunications
 28. Motion de support à Vincent St-Onge, militaire stéphanois combattant en Afghanistan
 29. Motion de félicitations – Léonie Lafontaine-Boilard
 30. Varia
 - 30.1 Appel de candidatures – Moniteurs camp de jour – Nomination du comité de sélection
 - 30.2 Toilettes chimiques : Terrain Soccer chemin des Dalles et Saint-Thomas et Parc de la Gabelle
 - 30.3 Installation d'un conteneur – Parc de la Gabelle
 - 30.4 Assurance-emploi – Remboursement de la réduction revenant aux employés
 - 30.5 Demande de soumission sur invitation Ingénieurs – Route de rinçage
- Période de questions
31. Levée de l'assemblée

2009-04-097

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire fait la remise, dans un premier temps, d'une motion de support à monsieur Vincent St-Onge pour son engagement dans sa mission en Afghanistan et dans un second temps, à Léonie Lafontaine-Boilard pour sa médaille de bronze en nage synchronisée remportée lors de la 44^e finale des Jeux du Québec, Hiver 2009.

Par la suite, il fait un suivi sur le dossier de l'eau des puits privés contaminés aux hydrocarbures. Une rencontre sera convoquée avec les propriétaires concernés, les représentants du ministère de l'Environnement et de la Santé publique, le maire et l'inspectrice en environnement au cours des prochaines semaines.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2009 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2009-04-098

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 avril 2009

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 06-04-2009 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois;

2009-04-099

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 06-04-2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

2009-04-100

Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2009 totalisant 477 894,75 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 31 décembre 2008* au montant de 4 181,34 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 31 mars 2009* au montant de 57 426,61 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources Humaines inc. – Paiement d'honoraires

2009-04-101

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture # 2532 au montant de 1 884,84 \$ à Claude Grenier Ressources Humaines inc. relativement à la convention collective et à l'élaboration d'une politique concernant les cadres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Environnement McM inc. – Honoraires professionnels

2009-04-102

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Environnement McM inc. au montant de 2 455,03 \$ incluant les taxes pour des analyses de boues des étangs aérés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 avril 2009

6. Engagements de crédits – Avril 2009

2009-04-103

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Canon Jet direct)	1 435 \$
Laveuse à chargement frontal	1 456 \$
Scie à chaîne ECHO CS-370	377 \$
Manteau 3 dans 1 – Inspecteur en bâtiment	117 \$
Support en aluminium – Camion de service	1 079 \$
Remorque plate-forme	3 627 \$
Ensemble d'étagères – Garage municipal	1 093 \$
Pompe – Égout	7 000 \$
2 coudes de décharge – Station des Dalles	1 222 \$
Filet protecteur – Tableau d'affichage parc des Grès	1 025 \$
Module de jeux – 18 mois – 5 ans – Go-Élan	8 423 \$
Clôture – Terrain de soccer rang des Dalles	8 000 \$
Ordinateurs Administration	2 500 \$
Ordinateur – Urbanisme	2 000 \$
2 hauts parleurs 15 pouces – Centre communautaire	300 \$
Finition des plafonds des salles de bain – Salle communautaire	1 100 \$
Total	40 754 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum - Adoption du règlement 377-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à créer la zone Ra-20 à même les zones Cf-01 et Ra-17

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès peut, en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le «Règlement de zonage» numéro 234-90 a été adopté en 1990 et qu'une mise à jour de ce règlement s'impose ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Gaëtan Léveillé pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 octobre 2008, 19h30;

ATTENDU QUE l'avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 31 janvier 2009 et s'est tenue le 9 février 2009;

ATTENDU QU'il a été mentionné par monsieur le maire d'une omission avait été faite et qu'il y avait lieu de corriger le premier projet 377-09 relativement au résiduel de la zone Ra-17 de manière à l'ajouter à la zone Ce-01, en ajoutant l'article 1.10 au présent règlement);

ATTENDU QUE l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été affiché le 18 mars 2009 et qu'aucune demande valide n'a été reçue au bureau municipal et qu'un certificat a été déposé par la Directrice générale et

Séance ordinaire du 6 avril 2009

Secrétaire-trésorière à une séance ordinaire du conseil, soit le 6 avril 2009 à l'effet que le règlement 377-2009 était réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE tous les membres présents du conseil déclarent, à la demande du maire, avoir lu le présent document et son annexe;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est acceptée unanimement par les membres présents du conseil (des copies du règlement et son annexe sont disponibles pour l'assistance);

2009-04-104

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement 377-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à créer la zone Ra-20 à même les zones Ra-17 et Cf-01 et agrandir la zone Ce-01 à même la zone Ra-17, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption du second projet de règlement 379-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à agrandir la zone Ac-01 à même la zone Cs-01 et agrandir la zone Ra-11 à même la zone Cs-01

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès peut, en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le «Règlement de zonage» numéro 234-90 a été adopté en 1990 et qu'une mise à jour de ce règlement s'impose ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Francine Boulanger pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 février 2009, 19h30;

ATTENDU QUE l'avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 21 mars 2009 et s'est tenue le 30 mars 2009;

ATTENDU QU'il a été mentionné par monsieur le maire que nous devons modifier le premier projet de règlement 379-2009 de manière à ne pas agrandir la zone Ac-01 à même la zone Af-18, puisque cette zone est située à l'intérieur du territoire protégé par la Commission de protection des terres agricoles du Québec (CPTAQ) et que la municipalité est à déposer une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ et qu'il y avait lieu de corriger le premier projet 379-2009 relativement à la modification du plan de zonage 7-B de manière ne pas agrandir dans la zone Af-18 et ainsi modifier l'article 1.1 en enlevant ces dispositions et aussi modifier l'annexe A afin de présenter les nouvelles limites de la zone Ac-01 et de la zone Ra-11;

ATTENDU QUE tous les membres présents du conseil déclarent, à la demande du maire, avoir lu le présent document et son annexe;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est acceptée unanimement par les membres présents du conseil (des copies du règlement et son annexe sont disponibles pour l'assistance);

Séance ordinaire du 6 avril 2009

2009-04-105

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le second projet modifié du règlement 379-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à agrandir la zone Ac-01 à même la zone Cs-01 et agrandir la zone Ra-11 à même la zone Cs-01, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Nomination du maire suppléant

2009-04-106

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Normand Papineau comme maire suppléant pour la prochaine période de trois(3) mois et ce, à compter du 1^{er} avril 2009. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est de plus autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. ADMQ – Congrès 2009

2009-04-107

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière et la secrétaire-trésorière adjointe à participer au congrès 2009 de la l'ADMQ qui se tiendra à Gatineau du 6 au 8 mai 2009. La municipalité assumera les frais d'inscription de 756,26 \$, les frais de déplacement et de séjour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Réclamation – Anny Carpentier et Sébastien Goulet

CONSIDÉRANT la demande de réclamation de madame Anny Carpentier et monsieur Sébastien Goulet datée du 23 mars 2009 à l'effet que leur véhicule a été endommagé à l'occasion des opérations de déneigement;

2009-04-108

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de verser la somme de 469,49 \$ à madame Anny Carpentier et monsieur Sébastien Goulet en guise de dédommagement pour les réparations effectués sur leur véhicule suite aux dommages causés à ce dernier lors des opérations de déneigement par la municipalité du 9 janvier dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Service incendie – Démission d'un pompier

CONSIDÉRANT la lettre de démission transmise par monsieur Claude Pépin à l'effet qu'il ne pouvait plus être pompier au sein de la Brigade de Saint-Étienne-des-Grès;

2009-04-109

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Claude Pépin comme pompier de la Brigade incendie de Saint-Étienne-des-Grès et ce, effectif au 21 mars 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 avril 2009

13. Service incendie – Nomination de pompiers

2009-04-110

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme comme pompier de la Brigade incendie de Saint-Étienne-des-Grès :

- Jean-René Duplessis (effective le 22 mars 2009)
- Sébastien Teed (effective le 6 avril 2009).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Formation Pompier Section I – Inscription Jean-René Duplessis

2009-04-111

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'inscription de Jean-René Duplessis à la formation Pompier I Section I et assumera les frais de 575 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation de signataires – Entente relative à la fourniture des services d'un technicien en prévention des incendies

2009-04-112

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer l'entente relative à la fourniture des services d'un technicien en prévention des incendie avec la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand et autorise une banque de 60 heures pour l'année 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Premiers Répondants – Augmentation de l'allocation

CONSIDÉRANT la demande d'augmentation de l'allocation déposée par les premiers répondants lors de l'étude des prévisions budgétaire;

2009-04-113

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'accorder une augmentation de l'allocation des premiers répondants qui correspond à l'indice des prix à la consommation - Québec pour la période de septembre de chaque année. Le taux est de 3,4% pour l'année 2009 et rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Chambre de commerce et d'industrie de Shawinigan – Appui pour modifier l'appellation de l'autoroute Transquébécoise par l'autoroute de l'Énergie

CONSIDÉRANT que l'autoroute Transquébécoise entre Stanstead et Drummondville s'appelle maintenant Autoroute J.-Armand-Bombardier;;

CONSIDÉRANT que l'autoroute Transquébécoise entre Sainte-Eulalie et Grand-Mère s'appelle toujours l'autoroute Transquébécoise (autoroute55);

CONSIDÉRANT que l'appellation l'autoroute Transquébécoise n'est plus représentative et pertinente actuellement;

Séance ordinaire du 6 avril 2009

CONSIDÉRANT que les régions de Nicolet, Bécancour et la Mauricie représentent des entreprises qui utilisent sept sources d'énergie différentes;

2009-04-114

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie les démarches de la Chambre de commerce et d'industrie de Shawinigan pour la modification de l'appellation de l'autoroute Transquébécoise (autoroute 55) par l'autoroute de l'Énergie auprès de la Commission de la Toponymie du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de soumission – Abat-poussière

2009-04-115

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande des soumissions sur invitation pour la fourniture d'abat-poussière aux compagnies suivantes : Sel Warwick et Somavrac c.c.

Les soumissions devront être reçues au bureau municipal dans une enveloppe cachetée portant la mention « Abat-poussière » avant 11 heures le 27 avril 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande de soumission – Lignage de rues

2009-04-116

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Normand Papineau et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande des soumissions sur invitation pour le lignage de rues aux compagnies suivantes : Lignco Sigma et Lignes Maska.

Les soumissions devront être reçues au bureau municipal dans une enveloppe cachetée portant la mention « Lignage de rues » avant 13 h 30 le 27 avril 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'exclusion des lots 2 545 907 Ptie, 4 204 684 Ptie et 4 204 683 Ptie du Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que, depuis plusieurs années, une station-service, un atelier de mécanique, un dépanneur et une quincaillerie étaient opérés sur le lot 2 545 907 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'à l'hiver 2007-2008, la toiture du bâtiment s'est effondrée;

CONSIDÉRANT que suite à cet incident, la quincaillerie a été relocalisée sur le lot 4 204 683 du cadastre du Québec et qu'un restaurant a comblé l'espace anciennement occupé par la quincaillerie sur le lot 2 545 907 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le déplacement de la quincaillerie et l'ajout d'un restaurant ont été autorisés par la CPTAQ à ses dossiers 358003 et 358177;

CONSIDÉRANT que la quincaillerie projette acheter une bande de terrain de soixante (60) mètres de profondeur sur le lot 4 204 684 du cadastre du Québec, à l'arrière du lot 4 204 683 qu'elle occupe, afin de combler ses besoins d'espaces, notamment en matière d'entreposage;

Séance ordinaire du 6 avril 2009

CONSIDÉRANT qu'un commerce de vente de véhicules récréatifs est également intéressé à acheter une bande de terrain de soixante (60) mètres de profondeur sur le lot 4 204 684 dans le prolongement de la bande de terrain à être cédée à la quincaillerie;

CONSIDÉRANT que la bande de soixante (60) mètres située sur le lot 4 204 684 du cadastre du Québec est située dans la zone AF18 où de tels usages commerciaux ne sont pas autorisés;

CONSIDÉRANT que les lots 4 204 683, 4 204 684 et 2 545 907 du cadastre du Québec occupés par les entreprises actuelles ou projetées font l'objet de plusieurs autorisations émises par la CPTAQ permettant leur utilisation à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la réglementation de zonage applicable à ces lots afin qu'elle corresponde aux usages autorisés, exercés et projetés sur ces propriétés;

CONSIDÉRANT que les usages commerciaux existants sont déjà bien intégrés dans ce milieu situé à la limite de la zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'espace approprié disponible hors de la zone agricole pour implanter un commerce de vente de véhicules récréatifs;

CONSIDÉRANT que l'établissement d'élevage le plus près est situé au nord-ouest à plus de 3300 mètres

CONSIDÉRANT les impacts positifs de l'implantation de ces commerces pour l'économie de la municipalité;

2009-04-117

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

QUE la municipalité demande à la CPTAQ l'exclusion des parties des lots 4 204 683 et 2 545 907 se trouvant en zone agricole ainsi que l'exclusion d'une bande de soixante (60) mètres, à prendre sur le lot 4 204 684, située derrière ceux-ci;

QUE la municipalité ratifie le mandat confié à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, pour la préparation et la présentation de la demande d'exclusion à la CPTAQ et l'autorise afin d'agir à titre de mandataire pour la municipalité dans ce dossier;

QUE la municipalité demande à la MRC de Maskinongé de modifier son schéma d'aménagement si la CPTAQ fait droit à la demande d'exclusion, pour agrandir le périmètre urbain et permettre les usages commerciaux susmentionnés sur les parties de lots visées par la demande d'exclusion;

QUE la municipalité s'engage à modifier son plan d'urbanisme et son règlement de zonage, suite à la modifier du schéma d'aménagement, pour permettre les usages commerciaux susmentionnés sur les parties de lots visées par la demande d'exclusion;

QUE la municipalité souhaite que la demande d'exclusion soit traitée en priorité et, à cette fin, requiert de la part de tous les intervenants impliqués qu'ils renoncent au délai prévu à l'article 60.1 de la *LPTAA* dans le contexte d'une orientation préliminaire favorable à la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 avril 2009

21. Demande de dérogation mineure – Raymond Leclair

CONSIDÉRANT la résolution 2009-03-087 par laquelle le conseil suspendait l'étude de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Raymond Leclair et concernant le lot 2 546 024, zone Af-03;

CONSIDÉRANT que le CCU a étudié à nouveau la demande et recommande au conseil de refuser la demande de dérogation mineure de monsieur Raymond Leclair;

2009-04-118

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès refuse la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Raymond Leclair et concernant le lot 2 546 024, zone Af-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Appel de candidature – Préposé(e) à l'inspection des installations sanitaires

2009-04-119

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès procède à un appel de candidature pour un poste de préposé(e) à l'inspection des installations sanitaires pour une période de 16 semaines. Les mises en candidature devront être reçues au bureau municipal au plus tard le 1^{er} mai 2009 à 11h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Association québécoise d'urbanisme – Adhésion 2009

2009-04-120

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adhère à l'Association québécoise d'urbanisme, adhésion collective, pour l'année 2009 au montant de 417,84 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Association québécoise d'urbanisme – Formation Les usages conditionnels

2009-04-121

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Normand Papineau et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Messieurs Marc Bastien et Normand Houde à participer à la formation « Les usages conditionnels » offerte par l'Association québécoise d'urbanisme qui aura lieu le samedi 23 mai 2009 à Ville de Lachute. La municipalité assumera les frais d'inscription de 304,76 \$ en plus des frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. La Virée du Maire – 19^e édition – Aide financière

2009-04-122

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde une aide financière de 375 \$ pour la tenue de la 19^e édition de la Virée du Maire et ce, dans le cadre des activités du 375^e anniversaire de fondation de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 avril 2009

26. Les Perce-Neige – Aide financière saison 2008-2009

2009-04-123

Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde une aide financière au montant de 560 \$ au Club de Patinage Artistique de Saint-Boniface « Les Perce-Neige » pour la saison 2008-2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Autorisation de signataires – Bail de location de terrain à Vidéotron – Tour de télécommunications

CONSIDÉRANT que la compagnie Vidéotron prévoit faire l'installation d'une tour de télécommunication cellulaire sur le territoire de la municipalité dans le cadre du déploiement de son réseau;

2009-04-124

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Normand Papineau et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité le bail de location pour autoriser l'installation d'une tour cellulaire sur le terrain de la municipalité où sont situés les étangs aérés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Motion de support à Vincent St-Onge, militaire stéphanois combattant en Afghanistan

2009-04-125

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de support à monsieur Vincent St-Onge pour son engagement dans sa mission en Afghanistan. Il est de plus résolu d'adresser des félicitations pour son engagement dans la mise en œuvre d'une plus grande démocratie et pour l'aide qu'il apportera à d'autres peuples.

La municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est fière de compter monsieur Vincent St-Onge au sein de sa communauté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Motion de félicitations – Léonie Lafontaine-Boilard

2009-04-126

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à Léonie Lafontaine-Boilard pour sa médaille de bronze en nage synchronisée (combinée) remportée lors de la 44^e finale des Jeux du Québec, hiver 2009. Il est de plus résolu d'adresser des félicitations pour sa persévérance et sa détermination dans la pratique de cette activité et pour l'exemple qu'elle donne aux jeunes de chez-nous et d'ailleurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Varia

30.1 Appel de candidatures – Moniteurs camp de jour – Nomination du comité de sélection

CONSIDÉRANT que le camp de jour accueille plus de 80 enfants;

Séance ordinaire du 6 avril 2009

CONSIDÉRANT que le camp de jour est depuis six ans très apprécié par les utilisateurs et que ce service est nécessaire aux jeunes familles;

2009-04-127

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

- forme un comité de sélection; Normand Papineau, Jocelyn Isabelle et Yvon Richard.
- pour l'embauche de quatre moniteurs/trices à temps plein et quatre autres à temps partiel et ce, du 29 juin 2009 au 22 août 2009;
- qu'un moniteur/trice en chef soit embauchée du 4 mai 2009 au 22 août 2009 afin de planifier et de seconder le directeur des loisirs dans l'organisation du camp de jour 2009;
- Les moniteurs recevront le salaire minimum plus un (1) dollar et ce, tel que spécifié dans la convention collective entre la municipalité et ses employés;
- Le moniteur/trice en chef recevra le salaire minimum plus deux (2) dollars.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30.2 Toilettes chimiques : Terrain Soccer chemin des Dalles et Saint-Thomas et Parc de la Gabelle

2009-04-128

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de services de Pompage Expert pour l'installation de toilettes chimiques aux sites suivants : Terrain de soccer chemin des Dalles et Saint-Thomas et au parc de la Gabelle, pour une durée de 5 mois soit du 4 mai 2009 au 2 octobre 2009. Le montant de location est de 130 \$/mois chacune, pour un nettoyage par semaine, pour un total de 1 950 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30.3 Installation d'un conteneur – Parc de la Gabelle

2009-04-129

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie d'installer un conteneur pour les déchets d'une capacité de 4 verges, pour une durée de 5 mois soit du 4 mai 2009 au 2 octobre 2009. Le montant de location est de 20 \$/mois (180 \$ pour livraison et ramassage du conteneur), pour une vidange par semaine, pour un total de 280 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30.4 Assurance-emploi – Remboursement de la réduction revenant aux employés

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'un taux réduit pour la cotisation à l'assurance-emploi pour ses employés ayant droit à l'assurance-salaire collective;

Séance ordinaire du 6 avril 2009

CONSIDÉRANT que 5/12 de la réduction doit être remise aux employés;

CONSIDÉRANT le tableau récapitulatif déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière faisant état des montants dus à chacun des employés pour la période s'étendant de 2003 à 2007;

2009-04-130

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et autorise le versement des sommes dues aux employés relativement au remboursement de la réduction revenant aux employés pour la période de 2003 à 2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30.5 Demande de soumission sur invitation Ingénieurs – Route de rinçage

2009-04-131

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande des soumissions sur invitation pour la confection d'un rapport établissant la route de rinçage pour le réseau de distribution de l'eau potable de la municipalité aux firmes suivantes : Consultants Mesar, Dessau et Pluritec.

Les soumissions devront être reçues au bureau municipal dans une enveloppe cachetée portant la mention « Route de rinçage » avant 15 heures le 27 avril 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 13
Fin : 20 h 27

31. Levée de l'assemblée

2009-04-132

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 27.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière